

A & L DEVELOPPEMENT

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique au capital de 40.000 euros
Siège Social : 115 rue de la Martinoire 59150 WATTRELOS
SIREN 525 135 380 RCS LILLE METROPOLE

- PROCES VERBAL DE DECLARATION UNILATERALE -

DU 27 DECEMBRE 2024

Au siège de la Société A & L DEVELOPPEMENT,

La société A.G.M INVEST, représentée par son Gérant, Monsieur Laurent PLOMHAUSE, associée unique de la société A & L DEVELOPPEMENT, détenant la totalité des parts composant le capital social

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

- Modification permanente de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social qui était le 31 décembre et de la fixer au 30 septembre de chaque année.

En conséquence, l'exercice social en cours clôturera le 30 septembre 2025, et aura une durée exceptionnelle de 21 mois.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique décide en conséquence de modifier l'article 6 des statuts intitulé « Exercice social » de la manière suivante :

« ARTICLE 6 – Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. »

TROISIEME RESOLUTION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités de publicité requises par la loi.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

L'associée unique
Monsieur Laurent PLOMHAUSE
Pour la société A.G.M INVEST

